

Le parlement séduit par un congé paternité de deux semaines

BERNE Grâce au feu vert donné jeudi par une commission du National, un projet concret sur le congé paternité sera élaboré. Il doit contrer l'initiative populaire exigeant quatre semaines de congé

La proposition se limitant à deux semaines a été faite en août par la commission compétente du Conseil des Etats, qui jugeait l'initiative trop audacieuse. Le congé serait à prendre dans les six mois suivant la naissance de l'enfant, soit en bloc, soit sous forme de journées isolées. Sur le modèle de l'assurance maternité, il serait financé via les allocations pour perte de gain (APG).

Le parlement a finalement reconnu la nécessité du congé paternité, se sont félicités les initiants

Ce serait un contre-projet indirect à l'initiative «Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille», qui exige un congé paternité de 20 jours pouvant être pris de manière flexible dans l'année qui suit la naissance de l'enfant.

Jeudi, la Commission de l'éducation du Conseil national a soutenu par 15 voix contre 9 l'initiative de la commission du Conseil des Etats. «Beaucoup auraient aimé avoir un congé de quatre semaines, mais il faut être

réaliste, deux semaines constituent un compromis helvétique», a commenté sa présidente Christine Bulliard (PDC/FR).

D'autres solutions ont été étudiées en commission, notamment l'introduction d'un congé parental avec une hausse des déductions fiscales pour la garde d'enfants, a-t-elle précisé. Toutes les variantes ont été rejetées, principalement afin que le dossier puisse avancer, selon la présidente.

Un projet devrait être mis en consultation en janvier et les Chambres pouvoir le traiter à l'automne 2019 pour le Conseil des Etats puis en hiver par le National.

Le parlement a finalement reconnu la nécessité du congé paternité, se sont félicités les initiants. Pas question pour autant d'abandonner l'initiative. L'exigence des quatre semaines de congé est déjà un compromis tout à fait réalisable, écrit l'association «Le congé paternité maintenant» dans un communiqué.

La Suisse mauvaise élève

La Suisse ne fait pas figure de bonne élève en matière de congé parental. La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales a publié en août une analyse prônant un congé de 38 semaines. Selon ce modèle, le père devrait profiter de minimum huit semaines avec son enfant, et la mère de quatorze. Les semaines restantes pourraient être réparties selon les besoins des parents. La commission avait déjà proposé ce modèle en 2010.

Elle souhaite ainsi promouvoir l'engagement des pères dans les tâches parentales et domestiques. ■ ATS